



15ème législature

Question N° : 15803	De Mme Anissa Khedher (La République en Marche - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Chasse à la baleine	Analyse > Chasse à la baleine.
Question publiée au JO le : 08/01/2019 Réponse publiée au JO le : 05/03/2019 page : 2228		

Texte de la question

Mme Anissa Khedher interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'action du Gouvernement pour lutter contre la chasse à la baleine. Le 26 décembre 2018, le Japon a décidé de sortir des accords internationaux sur la chasse à la baleine, rejoignant ainsi l'Islande et la Norvège. Dès juillet 2019, les navires nippons reprendront la chasse. Alors que le Gouvernement français affirme son engagement dans la lutte contre la chasse à la baleine, elle lui demande quelles sont les actions entreprises au niveau international pour protéger cette espèce et la position du Gouvernement sur le projet de sanctuariser une partie de l'océan austral pour la protection des baleines.

Texte de la réponse

La France a, de façon coordonnée avec les États membres de l'Union européenne parties à la commission baleinière internationale (CBI), fait part de son regret suite à la décision du Japon de se retirer de cette commission. Cette décision du Japon est de nature à affaiblir significativement la structure d'une des plus anciennes organisations multilatérales chargée de la protection et de la conservation de la population de baleines. Ces dernières sont mises en danger par des années de surpêche et d'exploitation industrielle et font face à un nombre croissant de menaces (captures accidentelles, pollutions notamment par les plastiques et les contaminants, collisions, bruit sous-marin d'origine anthropique, changement climatique). À la suite de l'annonce du Japon, la France a salué la qualité du travail fourni dans le cadre de la CBI ces dernières années, et fait savoir qu'elle reste pleinement attachée au multilatéralisme visant à l'amélioration du statut de protection des baleines partout dans le monde. À ce titre la France réaffirme son attachement au moratoire sur la chasse commerciale des baleines. Le Sanctuaire baleinier de l'Océan austral existe déjà depuis les années 1990, en revanche ce n'est pas le cas du Sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud. La France soutient ce projet depuis de nombreuses années. Ce Sanctuaire permettrait de construire une approche globale de la conservation des cétacés au niveau régional, en prenant en compte toutes les menaces et non uniquement la chasse. Cette initiative a été représentée lors de la dernière réunion de la commission baleinière en 2018 au Brésil. Malgré des améliorations du projet, qui avait déjà été présenté et rejeté à plusieurs reprises à la CBI, la majorité des trois quarts n'a pu être réunie. La France reste pleinement mobilisée pour faire aboutir ce projet.